



15ème législature

Question N° : 21465	De Mme Pascale Boyer (La République en Marche - Hautes-Alpes)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Revalorisation des bourses étudiantes	Analyse > Revalorisation des bourses étudiantes.
Question publiée au JO le : 16/07/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Pascale Boyer attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la revalorisation des bourses étudiantes. Le récent conseil d'administration du CNOUS (Conseil national des oeuvres universitaires et scolaires) a voté une augmentation de 1,51 % du prix du repas au restaurant universitaire faisant augmenter celui-ci à 3,30 euros. Cette augmentation s'inscrit dans un contexte d'augmentation des frais obligatoires pour les étudiants et le gel ou la baisse des aides qui leur sont accordées. Devant la nécessité de freiner la précarité étudiante, elle lui demande quelles sont les mesures envisagées afin de valoriser les bourses étudiantes suite à l'augmentation du prix des repas au restaurant universitaire et les divers frais s'imposant aux étudiants.